



JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET JUSTIFICATIFS DE FINANCEMENT DES ÉTUDES



Institut de Formation des Cadres de Santé - IFCS AP-HP

MA SITUATION	MON ÂGE	DATES DE RENTRÉE	CARACTÉRISTIQUES DE MA SITUATION	JE DOIS OBLIGATOIREMENT TRANSMETTRE A L'ÉCOLE AU FORMAT PDF (pas de format jpeg photo) SINON REFUS DU DOSSIER	SELON MA SITUATION, JE TRANSMETS EN PLUS AU FORMAT PDF OBLIGATOIRE (refus format jpeg photo) SINON REFUS DU DOSSIER	J'ENVOIE EN PLUS 1 MOIS AVANT L'ENTRÉE À L'ÉCOLE	POUR INFORMATION : FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES	DROIT D'INSCRIPTION
MOINS DE 26 ANS ET BAC 2021-22-23	J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école	Septembre 2024	BACCALURÉAT 2024, 2023, 2022 J'ai obtenu mon baccalauréat en 2022, 2023 ou 2024	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Aucun document n'est à ajouter	-	Études financées par la Région Ile-de-France	0 €
MOINS DE 26 ANS ET BAC AVANT 2021	J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école	Septembre 2024	BACCALURÉAT AVANT 2022 J'ai obtenu mon Baccalauréat avant 2022 et je suis en poursuite d'études (pas d'interruption de plus de 2 ans)	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Certificat de scolarité ou carte d'étudiant (preuve d'études) années 2021/2022 ou 2022/2023 ou 2023/2024	-	Études financées par la Région Ile-de-France	0 €
MISSION LOCALE	J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école	Septembre 2024	MISSION LOCALE Je suis inscrit en Mission Locale	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Attestation d'inscription en Mission Locale entre le 1er juin et le 31 août 2024	-	Études financées par la Région Ile-de-France	0 €
SERVICE CIVIQUE	J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école	Septembre 2024	SERVICE CIVIQUE J'ai terminé un service civique entre le 1er septembre 2023 et le 1er septembre 2024	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Contrat ou attestation de service civique	-	Études financées par la Région Ile-de-France	0 €
RSA (revenu de solidarité active)	Tous âges	Septembre 2024	RSA Je suis bénéficiaire du RSA	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Attestation CAF du RSA entre le 1er juin et le 31 août 2024	-	Études financées par la Région Ile-de-France	0 €
PEC (Parcours Emploi Compétence)	Tous âges	Septembre 2024	PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE (PEC) Je suis bénéficiaire d'un PEC	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Contrat ou attestation du PEC	-	Études financées par la Région Ile-de-France	0 €
FRANCE TRAVAIL	Tous âges	Septembre 2024	DEMANDEUR D'EMPLOI Je suis demandeur d'emploi <u>avant l'entrée en formation sans condition de durée</u>	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Attestation d'inscription à FRANCE TRAVAIL (les catégories ne sont plus exigées)	Attestation d'inscription à FRANCE TRAVAIL datant du mois précédant l'entrée en formation	Études financées par la Région Ile-de-France	0 €
OPCO (organisme de financement de la promotion professionnelle)	Tous âges	Septembre 2024	PRISE EN CHARGE PAR UN OPCO (organisme de financement de la promotion professionnelle) Je travaille et je vais être pris en charge par un OPCO (Transition Pro, ANFH, ou autres...)	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Attestation de prise en charge par l'OPCO	-	Études financées par l'OPCO	0 €
AUTOFINANCEMENT	Tous âges	Septembre 2024	AUTOFINANCEMENT Je vais financer moi-même mes études	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Attestation d'autofinancement signée (modèle sur le site internet de l'école) Le financement sera accepté uniquement après la signature par les services financiers et l'étudiant	-	Études financées par moi-même	0 €
EMPLOYEUR HORS AP-HP PROMOTION PROFESSIONNELLE	Tous âges	Septembre 2024	PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR HORS AP-HP Je travaille et je vais être pris en charge par mon employeur	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Attestation de prise en charge de votre employeur Le financement sera accepté uniquement après la signature par les services financiers et l'employeur	-	Études financées par mon employeur	0 €
EMPLOYEUR AP-HP PROMOTION PROFESSIONNELLE	Tous âges	Septembre 2024	AGENT AP-HP Je suis agent de l'AP-HP (titulaire CDI CDD)	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Transmettre l'accord de prise en charge par l'AP-HP à l'école	-		-
CAS PARTICULIERS	Tous âges	Septembre 2024	HORS CATÉGORIE Je n'entre dans aucune catégorie	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso) + Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes	Contactez l'école	-		0 €

* **Étudiant extra-communautaire**: étudiant dont la nationalité n'est pas celle d'un pays appartenant à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen ou qui n'est pas de nationalité suisse ou dont le pays n'a pas signé avec la France un accord prévoyant le paiement de droits d'inscription dans les mêmes conditions que les étudiants français

Tableau mis à jour en janvier 2024

ATTENTION ne sont pas éligibles à la prise en charge des études par la région Y COMPRIS LES PERSONNES INSCRITES A FRANCE TRAVAIL:

- Les agents publics y compris en disponibilité
- Les salariés du secteur privé en CDD ou CDI de plus de 78 heures par mois
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transition Pro
- Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant le mois d'entrée en formation
- Les apprentis
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Les médecins et les sage-femmes diplômés à l'étranger